

La loi divine supérieure à tout, vraiment ?

écrit par Jean Schoving | 2 septembre 2024



La porte-parole du Conseil musulman lors de la cérémonie funéraire à Munich



La porte-parole du Conseil musulman lors de la cérémonie funéraire à Munich

Traduction d'un ancien article de [EMMA](#)

LA LOI DIVINE SUPÉRIEURE À TOUT ?

Les islamistes minent systématiquement notre système éducatif et juridique. Les associations islamiques conservatrices jouent un rôle majeur à cet égard. Leur islam conservateur « n'est pas compatible avec un système étatique séculier et les valeurs qui s'y rattachent », met en garde l'islamologue Abdel-Hakim Ourghi.

30 juin 2016. À Munich a lieu une messe funéraire pour les neuf personnes assassinées par le forcené Ali David Sonboly. Tous les morts sont des musulmans, dont trois femmes ou jeunes filles. Le cardinal Marx et la chancelière Merkel sont également présents. La prière funéraire est prononcée par une musulmane. Une bonne idée en fait. Mais pourquoi la femme porte-t-elle un foulard qui cache jusqu'au cheveu le plus court et un manteau qui couvre complètement son corps ? Cela n'est pas caractéristique pour la seconde ou troisième génération de musulmanes en Allemagne. Seule une seule d'entre elles sur cinq porte le foulard (selon une étude actuelle d'Emnid et de l'Université de Münster). Alors, d'où vient cette femme ? Ah oui, du Conseil musulman de Munich. Évidemment, dans les associations musulmanes ce ne sont pas 20 pour cent, mais 100 pour cent des femmes qui sont voilées. Car le port du voile est paraît-il un « devoir religieux ». Mais est-ce exact ?

En y regardant de plus près, on s'aperçoit dans le cas de cet argument de la « liberté de culte » qu'il s'agit presque toujours de la tentative ciblée de saper le système éducatif et juridique allemand. Un rôle moteur est joué dans ce cas par les associations islamiques conservatrices comme le « Conseil général des musulmans en Allemagne » ou bien Ditib, le bras armé d'Erdoğan.

Des musulmans progressistes comme le Dr Abdel-Hakim Ourghi, théologien à l'Université de Fribourg mettent en garde et invitent à ne pas sous-estimer leur agitation. Les « islamistes modérés » de ces associations islamiques dont

l'objectif est d'établir un « islam conservateur – un islam incompatible avec un ordre étatique séculier et pluralistes et les valeurs qui s'y rattachent » seraient « bien plus dangereux » que les salafistes. Les exemples ci-après ne sont que des traits de lumière d'une vaste évolution. Et ils montrent : les musulmans croyant aux écritures et rétrogrades ont déjà fait beaucoup de chemin avec leurs stratégies.

La poignée de mains

Dans l'école Kurt-Tucholsky-Schule de Hambourg, un élève musulman refuse à la mi-juillet 2016 de serrer la main de son enseignante. Celle-là voulait le féliciter pour sa réussite au baccalauréat. Et ce n'est pas tout : l'élève annonça vouloir également refuser de serrer la main à Andrea Lüdtke, la directrice de l'établissement scolaire lors de la fête du baccalauréat. Plusieurs enseignants refusaient d'accepter cela. Ils demandèrent d'exclure l'élève (sur l'origine duquel l'établissement ne voulait donner aucune information) de la fête du baccalauréat. Quand la directrice a refusé cela, sept des 13 enseignants ont boycotté la fête.

Quelques mois auparavant, deux élèves d'origine syrienne avaient pratiqué cela dans leur école du canton de Bâle ([Emma](#) en a parlé). Les frères refusèrent de saluer l'enseignante avec une poignée de mains, comme c'est l'usage en Suisse. Le tout a déclenché bien au-delà de la Suisse une discussion publique et de l'indignation, jusqu'au commentaire de Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga : *« Qu'un enfant ne donne pas la main au personnel enseignant, cela ne passe pas. La poignée de mains fait partie de notre culture et du quotidien de la Suisse. Ce n'est pas ainsi que je me représente l'intégration, et même sous le titre*

« *liberté de culte* », on ne peut pas accepter cela. »

Il s'est rapidement avéré que les garçons de 14 et 15 ans n'avaient pas eu par hasard l'idée de ne pas donner la main à une femme « impure ». Les frères, qui avaient déjà posté sur Facebook leur sympathie à l'égard de l'ÉI, sont les fils de l'imam de la mosquée Roi-Faysal à Bâle. La mosquée financée par l'Arabie Saoudite est déjà soupçonnée depuis longtemps de se livrer à la propagande islamiste. La vague de plaintes déclenchée autour du « droit » à refuser la poignée de mains est soutenue – nul ne s'en étonnera – par le Conseil central islamiste de la Suisse *Islamischer Zentralrat Schweiz* (IZRS).

En Allemagne également, l'affaire de Hambourg n'est pas le premier cas de ce genre. Deux sont déjà enregistrés au tribunal. À Bergisch-Gladbach, un scandale a éclaté en mai 2016 dans un cabinet médical : une patiente musulmane venue en compagnie de son mari n'a pas accepté la main tendue en guise de salutation par le médecin. Quand le médecin irrité en a demandé la raison, le mari est intervenu. Après que la joute oratoire entre les deux hommes est devenue de plus en plus animée, le médecin a finalement refusé de traiter la patiente. La raison : les rapports de confiance nécessaires feraient défaut.

Sur ce, le couple a déposé plainte devant le tribunal d'instance de Bensberg et réclamé 2 000 euros à titre de dommages et intérêts. Le refus de traitement enfreindrait le principe de l'égalité de traitement, il s'agirait d'un cas de « discrimination religieuse ». Madame le juge a rejeté la plainte.

IL AFFIRME D'EMBLÉE NE PAS SERRER LA MAIN DE L'ENSEIGNANTE

Le premier jugement allemand portant sur la poignée de mains interviendra probablement sous peu à Berlin. En juin 2016, le barbu Kerim U. se présente à l'établissement scolaire

Platanus-Schule de Pankow en compagnie de sa femme voilée pour une rencontre parents-professeurs. L'établissement en avait fait la demande parce que le fils s'était fait remarquer à plusieurs reprises par des bagarres. Quand le père pénètre dans la salle, il déclare de suite ne pas serrer la main de l'enseignante à titre de salutation. Celle-là lui tend tout de même la main. Mais le père persiste dans son refus. Sur ce, l'enseignante reproche à l'homme d'être « misogynne ». Finalement, elle coupe court à l'entretien.

Le père dépose rapidement plainte pour offenses, discrimination et « violation de la dignité religieuse » (Quel que soit ce motif, car cette infraction pénale n'existe pas).

Kerim U. est lui aussi imam. Et pas n'importe quel imam. Mais celui de la mosquée Cafer Sadik à Wedding. L'homme d'origine turque qui a été formé à Ghom en Iran est un partisan de l'Ayatollah Khomeini : « Les gens ont vu grâce à cette personnalité extraordinaire quelle belle société le coran est capable de créer », aurait déclaré l'imam, c'est du moins ce que disent les médias. Le membre de l'État de Dieu serait « le meneur qui a imprimé son cachet au dernier quart de siècle ». Effectivement : avec la « Révolution Islamique » de Khomeini a débuté la marche triomphale de l'islam politique, de l'islamisme.

L'école Platanus est un établissement privé chic avec une section bilingue, qui est dirigé par quatre femmes. Ont-elles saisi l'incident comme prétexte pour préciser à l'imam et à l'opinion publique que dans leur établissement – à la différence de l'État de Dieu qu'est l'Iran – les règles profanes sont supérieures aux règles religieuses ? Que nenni, bien au contraire. Les directrices de l'établissement scolaire ont demandé à l'imam de bien vouloir les excuser pour le « malentendu ». On n'aurait voulu blesser personne « dans sa liberté de culte ».

Protestations contre « l'interdiction de dissimuler le visage » : Nora Illi (g.), déléguée femmes du Conseil Central Islamique de la Suisse.

Foulard & Burka

Seule une sur cinq femmes musulmanes des deuxième et troisième générations de migrants porte un foulard (selon une étude actuelle d'Emnid et de l'Université de Münster). Et ce, bien que trois quarts d'entre elles se qualifient de « religieuses ». Et pourtant, certaines porteuses du foulard – fortement soutenues sans cesse, si ce n'est adroitement par des associations islamiques – affirment constamment que le foulard serait « l'obligation religieuse » de chaque Musulmane.

Le port du foulard est permis partout en Allemagne – c'est seulement dans les services publics et dans les établissements scolaires et écoles maternelles qu'il est controversé voire interdit. En 2003, le Tribunal fédéral constitutionnel avait rejeté la plainte de la germano-afghane Fereshta Ludin, laquelle avait porté plainte en Bade-Wurtemberg pour embauche dans l'éducation après son stage. Cette fille d'ambassadeur mariée à un converti allemand portait le foulard depuis un séjour comme élève en Arabie Saoudite à la surprise de ses parents modernes. Ludin, qui qualifie les femmes allemandes « d'impures » et a demandé un « temps de réflexion » lors de son serment sur la Constitution, avait bénéficié à l'occasion de sa plainte d'un soutien inconditionnel : du syndicat des enseignants GEW jusqu'au « Conseil central des Musulmans » (EMMA 1/99).

Le ministre du culte de l'époque en Bade-Wurtemberg, Annette Schavan (CDU), avait refusé la position de Ludin. Elle a été la première personne politique à qualifier la fonction du foulard de stratégie des islamistes. « Le port du foulard ne fait pas partie des obligations religieuses d'une Musulmane. La majorité des femmes musulmanes dans le monde entier ne

portent pas le foulard, a expliqué la ministre. « Le foulard a plutôt valeur dans le débat intra-islamique de symbole de démarcation politique et donc de symbole politique ».

Le Tribunal constitutionnel a tenu une interdiction du foulard pour les enseignantes comme plausible du fait du « devoir de neutralité » de l'État et a invité les Länder fédéraux à créer une « base légale claire ». À la suite de quoi, huit Länder ont prononcé une interdiction du foulard pour les enseignantes.

QUI SE CACHE DERRIÈRE LA PLAINTE EN FAVEUR DU FOULARD POUR LES ENSEIGNANTES ?

Les défenseurs du foulard ont poursuivi leur plainte. Deux requérantes de Rhénanie du Nord – Westphalie sont parvenues en mars 2015 jusque devant le Tribunal fédéral constitutionnel. D'autres juges de Karlsruhe ont maintenant révisé le jugement précédent. Le motif hautement étonnant formulé par les instances juridiques supérieures : par le port du foulard, les requérantes se conformaient à un « impératif religieux ».

Qui est l'auteur de cette plainte dans le Land NRW ? La centrale du « Conseil central des musulmans » a son siège à Cologne, de même que Ditib. Le Centre Milli Görüs est établi à Kerpen près de Cologne. Et le siège de l'Alliance des femmes musulmanes « *Aktionsbündnis muslimischer Frauen* » (AmF) se situe lui aussi en NRW, à savoir à Wesseling près de Cologne. La présidente de cette alliance, la convertie Gabriele Booz-Niazy, reconnaît publiquement que les membres de l'Alliance fondée en 2009 sont des « lobbyistes décidées contre l'interdiction du foulard ».

Le comité directeur de l'association pro-foulard compte également dans ses rangs Maryam Brigitte Weiß. Jusqu'à la création du mouvement AmF, cette femme convertie était membre du comité directeur du « *Zentralrat der Muslime* » et

sa « chargée des femmes ».

Après le jugement du Tribunal constitutionnel de mars 2015, qui expliquait que le foulard ne dérangeait pas fondamentalement la paix scolaire, qu'une telle gêne devait être prouvée dans chacun des cas, les interdictions du foulard des différents Länder sont donc à nouveau obsolètes. Un drame pour les écoles respectives.

« Le foulard est aujourd'hui un symbole mondial de l'apartheid des sexes. Comment six juges constitutionnels en sont-ils arrivés à un tel jugement, » a demandé Alice Schwarzer dans EMMMA et a poursuivi : « La plupart des syndicats d'enseignants et des enseignants eux-mêmes sont choqués de ce jugement de Karlsruhe. Ils craignent que la guerre en matière de foulard interdit en Allemagne aux enseignantes depuis 2003 ne soit à nouveau portée plus souvent dans les salles de classe. Et que – du fait de la situation juridique à nouveau incertaine – une vague de procès ne vienne submerger les écoles. Les enseignantes critiques, qui sont volontiers traitées de « trainées » – elles prendront encore plus souvent la fuite vers la pré-retraite. Ou bien les filles non voilées – elles devront se laisser traiter de « putes » de façon encore plus péremptoire. »

[...]

L'avenir

L'agitation permanente des groupements de musulmans semble porter ses fruits. Comme il ressort d'une étude actuelle d'Emnid et de l'Université de Münster (pour laquelle quelque 1 000 personnes d'origine turque ont été interrogées), pour une personne sur deux le « respect des commandements de ma religion est plus important que les lois de l'État dans lequel je vis ». Une personne sur trois est favorable au « retour à des règles sociales comme à l'époque de Mahomet ».

Et une personne interrogée sur huit avait une « vaste image du monde fondamentalement islamique ». Ce n'était pas ainsi dans le passé. Nous avons affaire à une radicalisation vertigineuse.

Le psychologue, Ahmad Mansour fait remarquer que presque tous les terroristes islamistes partis d'Europe pour la Syrie ou ayant exécuté des attentats sont nés ou ont grandi ici. Mansour, qui travaille avec des hommes jeunes radicalisés met en garde : « C'est une compréhension de l'islam réactionnaire et rétrograde qui constitue le terreau sur lequel les auteurs d'attentats et combattants de Syrie se radicalisent. »

Ce qui signifie : Pour l'incitation au terrorisme pseudo-religieux, les groupements musulmans d'ici préparent le terrain avec leurs commandements fidèles aux Écritures.

Traduction de **Jean Schoving** pour Résistance républicaine

<https://www.emma.de/artikel/islamverbaende-das-goettliches-gesetz-333233>